



KELOÙ an Ti Kêr

Le journal d'information de la Mairie de Saint-Rivoal

n° 9 - Juillet 2020



EDITO du Conseil municipal

Chers habitants, chères habitantes,

Le 15 mars dernier, vous nous avez fait confiance pour mener le projet communal pour les six années à venir. Nous tenons à remercier les électrices et les électeurs qui se sont déplacés malgré la pandémie qui s'annonçait. Nous tenons également à remercier l'ensemble des élus du conseil municipal précédent qui ont œuvré pour le bien-être de notre commune.

C'est un engagement important que de conduire aux destinées de notre commune. C'est aussi une lourde responsabilité que nous mesurons. Nous sommes tous conscients de l'ampleur de la tâche et prêts à œuvrer avec vous.

Le conseil municipal d'installation qui avait été annulé en mars du fait du confinement a pu finalement se tenir le 26 mai dernier. Même si un maire et trois adjoints ont été élus, le projet communal est porté par l'ensemble des élus qui constituent une équipe municipale renouvelée, rajeunie, solide et féconde en idées. Vous pourrez découvrir, dans ce bulletin, les membres du nouveau conseil municipal avec leurs responsabilités respectives.

Le projet communal se construira aussi et surtout avec vous car nous en avons envie et nous connaissons votre désir de participer à la vie de notre commune. Nous avons souhaité élaborer notre programme en concertation avec vous, les habitants. Les idées exprimées lors des réunions publiques étaient nombreuses. Chaque projet sera étudié en fonction de l'intérêt général, des aspects techniques, environnementaux et des contraintes budgétaires. Pour la mise en œuvre de ces projets, nous souhaitons poursuivre, tout au long du mandat, cette démarche participative initiée avant les élections. C'est pourquoi nous avons créé des commissions extra-municipales, ouvertes à tous, où la participation et l'avis des habitants ou des représentants d'associations est recherché. Nous vous invitons à y participer. Le détail des compétences de chaque commission ainsi que le calendrier des réunions est précisé dans ce bulletin.

Nous organiserons des réunions publiques permettant de partager les avancées sur les projets en cours et l'expression de nouvelles idées par les habitants. Nous vous consulterons sur des futurs projets. Vous serez également informés par l'intermédiaire d'un site internet et d'un bulletin municipal. Enfin, si vous souhaitez nous rencontrer, nous avons mis en place des permanences d'élus tous les samedis matins, à la mairie, de 10h à 12h. Il vous sera également possible de demander un rendez-vous avec un ou plusieurs élus que vous souhaitez rencontrer.

Ces derniers mois, nous avons connu une crise sanitaire avec des impacts économiques, sociales et sociétales. Même si nous avons la chance de vivre dans un cadre agréable (tous les Français n'ont pas eu cette opportunité), nombre de nos concitoyens ont dû faire face à un confinement difficile et déstabilisant. En effet, les contraintes de distanciation sociale ont parfois renforcé l'isolement et généré des inquiétudes. Suite à cette crise, qui n'est peut-être pas terminée, nous souhaitons retrouver un dynamisme collectif et une harmonie qui nous

permettra d'œuvrer pour la commune de Saint-Rivoal, dans le respect du projet que nous vous avons présenté et de la ruralité que nous aimons tant. Votre vote nous conforte dans notre projet pour une commune résiliente, toujours plus solidaire, écologique et citoyenne. Ce n'est qu'au prix de cet effort collectif pour changer notre façon de construire ensemble que nous réussirons à être prêts, plus forts, et mieux armés pour dissiper les incertitudes qui émaillent l'avenir. Au-delà de la crise que nous avons vécue, il nous faut retrouver le chemin du progrès social, écologique et citoyen.

La population de Saint-Rivoal est plurielle, elle n'est pas uniforme. Nous parviendrons plus facilement à atteindre cet objectif si nous construisons ce projet, ensemble, en équipe. C'est dans le respect et l'écoute des uns et des autres que nous étayerons nos projets qui auront pour but le développement d'une commune accueillante. Le souci de maintenir le débat public sera constant, les clivages et les divisions étant contraires à nos principes d'échanges que nous souhaitons permanents et constructifs. Notre rôle, en tant qu'élus, représentants de la population de Saint-Rivoal, est de construire un projet communal qui réponde à l'intérêt général, c'est-à-dire au plus grand nombre, en préservant les ressources naturelles et la qualité de notre cadre de vie.

Le mandat municipal est avant tout proximité et écoute. Ce lien social est vivant et il est important de le préserver. Notre dynamisme communal en sera conforté et pourra rayonner, notamment au sein de nos nombreuses associations et des commissions que nous mettons en place.

C'est dans cet esprit que nous avons commencé notre mandat. Les services publics sont à nouveau ouverts : les petits habitants de Saint-Rivoal ont pu revenir en classe, dès le 11 mai, après une concertation et un travail préparatoire avec les enseignants, parents et services municipaux. La mairie, le gîte municipal, la bibliothèque, la salle des fêtes ont également pu rouvrir, avec des protocoles sanitaires mis en place. Nous avons également rencontré l'ensemble des salariés communaux et nous les remercions pour ce travail supplémentaire lié aux contraintes sanitaires. Les travaux continuent aussi, malgré un certain retard dû au confinement de plus de deux mois.

C'est un temps particulier que nous vivons. Nous espérons tous que la crise sanitaire soit derrière nous. La vie reprend et nous espérons que vous serez nombreux, au mois de septembre, pour participer aux commissions extra-municipales et aux projets de notre commune.

Bel été à tous.

Le conseil municipal

PENNAD-STUR ar c'huzul-kêr

Annezerien gaer,

D'ar 15 a viz-Meurzh ho peus graet fiziañs ennomp evit kas da benn hor raktres a-hed ar c'hwec'h vloaz o tont. Faot a ra deomp trugarekaat an elektourien hag a zo aet da votiñ en desped d'ar c'hleñved-red a oa o tispakañ. Trugarekaat a reomp ivez holl dilennidi ar c'huzul-kêr bet evit al labour graet evit mat hor c'humun.

Un dra bouezus eo en em lakaat e penn an hent da ren hor c'humun. Goût a reomp mat n'eo ket skañv ar bec'h ha prest omp da genlabourat asambles gant an holl ac'hanoc'h.

Ar c'huzul staliañ ma oa da vezañ graet e miz-Meurzh a oa bet nullet abalamour d'ar bac'hañ hag a zo bet graet a-benn ar fin d'ar 26 a viz-Mae. Ar maer hag adjoented a zo bet dilennet. Ar raktres evit ar c'humun avat a zo hini ar skipailh a-bez. Nevesaet, yaouankoc'h, kreñv ha leun ag ideoù. Gallout a reoc'h dizoleiñ er gelaouenn-mañ izili ar c'huzul-kêr nevez ha peseurt karg a vo sammet gant pep hini anezho.

Ganeoc'h e vo savet ar raktres evit hor c'humun peogwir eo hor c'hoant hag e ouzomp mat pegen pouezus eo evidoc'h kemer perzh ennañ. Ganeoc'h hon eus savet hor programm. A bep seurt ideoù ho peus kinniget deomp e-kerzh an emvodoù publik. Studiet e vo pep raktres o terc'hel kont eus mad an holl, an troioù teknikel, an endro hag an arc'hanterezh. Evit kas an traoù da benn hon eus c'hoant da genderc'hel da labourat a-gevred ganeoc'h a-hed ar resped, evel hon doa graet a-raok an dilennadegoù. Abalamour da se hon eus krouet bodadoù trakêr, digor d'an holl, da lakaat an annezerien hag izili ar c'hevredigezhioù da gemer perzh ha da reiñ o soñj. Pedet oc'h da zont ! Er gelaouenn-mañ e kavoc'h deus petra vo kaoz e pep bodad ha pegoulz e vo an emvodoù kentañ.

Emvodoù publik a vo savet evit reiñ d'an holl da c'hoût penaos ez a war-raok ar raktresoù war ar stern kement hag an traoù kinniget gant an dud. Kemeret e vo hoc'h ali war ar raktresoù da sevel. Keloù a vo roet deoc'h war gelaouenn an ti-kêr ha war hon lec'hienn internet. M'ho peus c'hoant da zont da welout ac'hanomp, dilennidi a vo en ti-kêr d'ar sadorn vintin adalek 10 eur betek kreisteiz. Posupl e vo ivez lakaat un deiz d'en em welout etrezomp gant hini pe hini ac'hanomp.

Er mizvezhioù tremenet ez eus bet un taol-droug yec'hed hag en deus strilhet an ekonomiezh hag ar gevredigezh. Ha p'hon eus ar chañs da vezañ en ul lec'h plijus (n'eo ket heñvel evit tout an dud), o deus kavet diaes lod ac'hanomp ober gant ar bac'hañ. Gwir eo, lakaat hed etre an dud en deus a-wechoù kresket an dichek ha degaset nec'hamant. Da c'houde an taol-droug-mañ, ha n'eo ket echu marteze, hon eus c'hoant da adkavout ar startijenn stroll hag an heson a roio deomp tro da genlabourat evit mat hor c'humun, o toujañ d'ar raktres hon eus kinniget deoc'h ha d'ar garantez ouzh ar vuhez war ar maez. Ar

mouezhioù ho peus roet deomp a ro lañs deomp evit mont war-raok gant hor c'hoant da gaoud ur c'humun reziliant, kengretoc'h atav, ekologel ha keodedel. N'eo nemet diwar-bouez ar striv stroll-mañ evit cheñch hon doare da genlabourat ma vimp prest, kreñvoc'h hag armet gwelloc'h evit digoumouliñ an dazont. Pelloc'h evit ar prantad tenn hon eus bevet eo ret deomp adkavout hent an araokat sokial, ekologel ha keodedel.

Lieseurt eo poblañs Sant-Riwal, n'eo ket unvan. Aesoc'h e vo deomp tizhout hor pal ma savomp ar raktres-mañ asambles, evel ur skipailh. Gant doujañs ouzh pep hini e vo kreñvoc'h diazezoù ar raktresoù a zo o fal diorroadur ur c'humun degemerus. Derc'hel an tabut publik a vo graet dalc'hmat. Rannoù ha disfaoutoù etre an dud a zo a-enep hor pennreolennoù. Eskemmoù padel ha pozitivel etre an holl, avat, a souetomp. Hor roll, evel dilennidi o terc'hoezañ tud Sant-Riwal eo sevel ur raktres evit ar c'humun hag a glot gant mat an holl, da lâret eo an darn vrasañ, o wareziñ ar pourvezioù naturel hag an endro bevañ.

Bezañ tost ouzh an dud ha selaou anezho, se an hini eo bezañ dilennet. Bev eo al liamm sokial-mañ ha pouezus eo mirout anezhañ. E mod-se e vo kreñvoc'h hor startijenn hag e c'hello bleuñviñ, dreist-holl er c'hevredigezhioù niverus hag ar bodadoù emaoomp o krouiñ.

Gant ar spered-mañ hon eus kroget gant hor resped. Digoret eo endro ar servijoù publik : gouest eo bet ar re vihan da zont en-dro d'ar skol adal an 11 a viz-Mae, goude ur c'hendiviz hag ul labour prientiñ gant ar skolaerien, ar gerent hag ar servijoù kêr. An ti-kêr, ar bod, al levraoueg, sal ar festoù a zo bet digoret en-dro ivez o staliañ protokolou yec'hed. Kejet hon eus ivez gant implijidi ar c'humun ha trugarekaat a reomp anezho evit al labour ouzhpenn degaset gant ar protokolou yec'hed-se. Derc'hel a ra ivez al labourioù da vont daoust d'un tamm dale abalamour d'ar bac'hañ.

Ur prantad dibar eo a vevomp. Mechañs eo echu an taol-droug-mañ. Adkregiñ a ra ar vuhez ha spi hon eus e veoc'h niverus o kemer perzh er bodadoù trakêr hag e raktresoù ar c'humun e miz-Gwengolo.

Hañvezh kaer deoc'h holl.

Ar C'huzul-kêr

LE CONSEIL municipal

Suite aux élections de mars 2020, une nouvelle équipe municipale a vu le jour



Les nouveaux élus sont (de gauche à droite) : Denise THOUEMENT, Marie-Hélène GUILLOU, Sylvain LE TREUST, Evelyne TALBOURDET, Pierre-Yves LE BON, Gwendoline PINCHAULT, Michel CLUYTENS, Mickaël TOULLEC, Laurent RANNOU, Catherine SYLVAIN, Karine VAILLANT

Election du maire et des adjoints

Mickaël TOULLEC est élu maire avec 10 voix pour, 0 voix contre et 1 bulletin blanc.

Le maire a proposé d'élire trois adjoints. La proposition a été acceptée à l'unanimité.

Election du premier adjoint : Laurent RANNOU est élu avec 9 voix pour, 0 voix contre et 2 bulletins blancs

Election du deuxième adjoint : Karine VAILLANT est élue avec 9 voix pour, 0 voix contre et 2 bulletins blancs.

Election du troisième adjoint : Catherine SYLVAIN est élue avec 9 voix pour, 0 voix contre et 2 bulletins blancs.

Délégations du conseil municipal au Maire

Les délégations au sein de l'administration communale sont indispensables à son bon fonctionnement et à sa réactivité. L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) autorise le conseil municipal à déléguer au Maire un certain nombre de missions qui relèvent de la compétence du conseil et dont l'exercice implique, en principe, une délibération dudit conseil. La liste des matières (29 délégations possibles) pouvant être déléguées au Maire sont limitativement déterminées dans cet article L. 2122-22.

La délégation du Conseil municipal au Maire permet d'éviter des réunions trop régulières du conseil municipal, ce qui aurait pour effet d'alourdir le processus décisionnel et de ralentir l'action de la commune. Ces délégations ont donc vocation à assurer une simplification et une accélération de la gestion des affaires de la commune.

En application de l'article L. 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil municipal. Ainsi, ce compte-rendu est réalisé à minima à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal, soit au moins une fois tous les trimestres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de confier au Maire, pour la durée du présent mandat, 14 délégations sur 29 possibles.

Délégations du maire aux adjoints

L'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que le maire est « *seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal* ».

Le maire a pris 3 arrêtés pour déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions à 3 adjoints, notamment pour suivre les dossiers dans les matières déléguées suivantes :

Laurent Rannou : patrimoines naturel, culturel et immatériel, biodiversité, eau, assainissement, bâtiments et espaces publics, voirie, énergie, développement durable

Karine Vaillant : économie, urbanisme, habitat, tourisme, vie associative, culture et sport

Catherine Sylvain : vie scolaire, enfance-jeunesse, personnes âgées ou handicapées, action sociale

LES COMMISSIONS municipales

Vous souhaitez participer aux projets communaux et aux réflexions sur l'avenir de notre commune. Les commissions municipales permettent d'associer les citoyens à la vie de la commune et de favoriser le dialogue avec les élus, de faire appel aux compétences des habitants et, plus globalement, de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens. Le conseil municipal a créé 9 commissions dont 8 sont ouvertes aux habitants de Saint-Rivoal.

Le cadre légal

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet de créer 2 types de commissions : les commissions municipales réservées aux élus et les comités consultatifs ou commissions extra-municipales ouverts au public. Ces 2 types de commissions n'ont pas de compétences décisionnaires, elles font des propositions au conseil municipal.

En effet, en vertu de l'article L. 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

L'article L2143-2 stipule que « *le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.* »

Les commissions de Saint-Rivoal ouvertes au public

8 commissions extramunicipales ont été créées, avec des compétences distinctes. Les 11 élus sont membres de toutes ces commissions. Chaque commission est animée par deux membres du conseil municipal, plus éventuellement un membre non élu. Si vous souhaitez y participer, nous avons programmé les dates de réunion de chaque commission. Elles se tiendront à la salle des fêtes. Les noms des commissions seront définis ensemble lors de ces premières réunions.

COMMISSION A > Première réunion le jeudi 17 septembre - 20h

Responsables : Karine Vaillant, Gwendoline Pinchault

- Soutien aux activités économiques en lien avec Monts d'Arrée communauté (agriculture durable et familiale, sylviculture responsable, artisanat et commerce de proximité)
- Accueil et installation de nouveaux habitants (logement, foncier)
- Accueil des visiteurs (randonneurs, promeneurs, ...)

COMMISSION B > Première réunion le jeudi 3 septembre - 20h

Responsables : Denise Thouément, Pierre-Yves Le Bon

- Soutien aux associations communales et aux événements locaux
- Développement des activités culturelles, sportives et de loisirs

COMMISSION C > Première réunion le jeudi 15 octobre - 20h

Responsables : Catherine Sylvain, Karine Vaillant

- Promotion et soutien des activités scolaires et périscolaires
- Soutien des activités enfance-jeunesse en lien avec Monts d'Arrée communauté

COMMISSION D > Première réunion le jeudi 24 septembre - 20h

Responsables : Marie-Hélène Guillou, Denise Thouément

- Mixité sociale et intergénérationnelle
- Accompagnement des personnes âgées
- Accompagnement des personnes en situation précaire
- Accompagnement des personnes handicapées

COMMISSION E > Première réunion le mercredi 9 septembre - 20h

Responsables : Laurent Rannou, Michel Cluytens

- Préservation des paysages et du patrimoine naturel (faune, flore)
- Entretien et aménagement du patrimoine bâti et des sentiers
- Promotion de la langue et de la culture bretonnes
- Protection de la ressource et de la qualité de l'eau naturelle

COMMISSION F > Première réunion le mercredi 30 septembre - 20h

Responsables : Laurent Rannou, Sylvain Le Treust

- Aménagement du bourg et des villages
- Entretien et aménagement des bâtiments et des espaces publics
- Gestion et entretien de la voirie communale
- Gestion et entretien des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales

COMMISSION G > Première réunion le jeudi 8 octobre - 20h

Responsables : Evelyne Talbourdet, Pierre-Yves Le Bon

- Mutualisation
- Sobriété énergétique et production d'énergies renouvelables
- Réduction de la production de déchets
- Réduction de la consommation d'eau potable
- Achats durables, recyclables et locaux
- Mutualisation des déplacements
- Sensibilisation des habitants

COMMISSION H > Première réunion le mardi 20 octobre - 20h

Responsables : Mickaël Toullec, Michel Cluytens

- Information-communication (site internet, bulletin)
- Information sur les décisions municipales
- Organisation de points d'étape réguliers avec les habitants

La commission réservée aux élus

Cette commission n'est pas ouverte au public car on y parlera de la carrière des agents.

COMMISSION « RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES »

Responsables : Mickaël Toullec

- Accompagnement des agents de la commune
- Préparation du budget et suivi des finances de la commune

Représentation du conseil municipal dans les structures communales et intercommunales

Le conseil municipal a choisi les délégués qui siègeront dans les structures communales et intercommunales.

La répartition est déclinée ci-dessous :

Monts d'Arrée Communauté

1 délégué : Mickaël TOULLEC
1 Suppléant : Laurent RANNOU

SPL Eau du Ponant

1 Délégué : Mickaël TOULLEC

Syndicat départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF)

2 Délégués : Mickaël TOULLEC, Evelyne TALBOURDET
2 Suppléants : Gwendoline PINCHAULT, Sylvain LE TREUST

Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

1 Délégué : Sylvain LE TREUST
1 Suppléant : Michel CLUYTENS

GIP «Musées de territoires finistériens»

1 Délégué : Michel CLUYTENS

Communes du patrimoine rural de Bretagne

2 Délégués : Laurent RANNOU, Michel CLUYTENS
1 Suppléant : Pierre-Yves LEBON

Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

1 déléguée : Denise THOUEMENT
1 suppléante : Marie-Hélène GUILLOU

Comité local d'information (CLI)

[Centrale de Brennilis]
1 Déléguée : Evelyne TALBOURDET

Conseil d'école

Le maire : Mickaël TOULLEC
1 déléguée : Catherine SYLVAIN

Epicierie sociale

2 déléguées : Marie-Hélène GUILLOU, Denise THOUEMENT

Ti Menez Are

1 Déléguée : Karine VAILLANT

Préfecture du Finistère

1 représentante sécurité routière : Catherine SYLVAIN

Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération. Les élus bénéficiaires des indemnités de fonction sont les élus qui ont :

- des fonctions exécutives au sens strict : les maires et
- des fonctions exécutives par délégation : les adjoints au maire, les conseillers municipaux délégués,

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le conseil municipal. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Face aux difficultés rencontrées par les élus locaux pour exercer leur mandat et aux nombreuses démissions de maires lors du mandat précédent (2014-2020), « le Gouvernement a pris conscience du temps important passé par les élus locaux au service de leur commune et de leurs concitoyens et a décidé de revaloriser les indemnités des élus locaux ». La loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 a revalorisé les indemnités de fonction des maires et les indemnités maximales de fonction des adjoints dans les communes de moins de 3 500 habitants.

JO Sénat du 07/05/2020 : « Pour accompagner cette évolution, la loi de finances pour 2020 a augmenté de 28 millions d'euros la dotation particulière élu local (DPEL) apportée aux communes, portant son montant total à près de 93 millions d'euros. Les députés et sénateurs ont fait le choix de concentrer ces 28 millions d'euros supplémentaires sur les communes rurales les plus petites (moins de 500 habitants) et dont les ressources sont les moins élevées, c'est-à-dire les communes dont les budgets sont les plus contraints et qui disposent donc de marges de manœuvre réduites pour voter des indemnités aux maires et aux adjoints. Conscients de l'implication permanente des élus locaux, notamment dans la gestion de la crise actuelle, les députés et les sénateurs se sont accordés, avec l'aval du gouvernement, pour majorer de 8 millions d'euros supplémentaires la DPEL dès 2020, dans le cadre de l'examen du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020. Ces 8 millions d'euros (s'ajoutant donc aux 28 millions d'euros déjà engagés), permettent d'élargir le bénéfice de la majoration de la DPEL à l'ensemble des communes de moins de 500 habitants éligibles à la première part de DPEL : doublement pour les communes de moins de 200 habitants. »

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Pour les maires (art. L. 2123-23)

Population de la commune	Taux (en % IBT)	Euros mensuels
Moins de 500	25,5	991,80 €
De 500 à 999	40,3	1 567,43 €
De 1 000 à 3499	51,6	2 006,93 €
De 3 500 à 9 999	55	2 139,17 €
De 10 000 à 19 999	65	2 528,11 €
De 20 000 à 49 999	90	3 500,46 €
De 50 000 à 99 999	110	4 278,34 €
100 000 et plus	145	5 639,63 €

Pour les adjoints au maire (art. L. 2123-24)

Population de la commune	Taux (en % IBT)	Euros mensuels
Moins de 500	9,9	385,05 €
De 500 à 999	10,7	416,17 €
De 1 000 à 3499	19,8	770,10 €
De 3 500 à 9 999	22	855,67 €
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069,59 €
De 20 000 à 49 999	33	1 283,50 €
De 50 000 à 99 999	44	1 711,34 €
De 100 000 à 200 000	66	2 567,00 €
Plus de 200 000	72,5	2 819,82 €

Achat et distribution DE MASQUES

La commune de Saint-Rivoal a reçu des masques lavables de la part de Monts d'Arrée Communauté

En effet, au cours du mandat précédent, le conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté du 24 avril 2020 a fait une commande groupée de masques tissu pour la population (masques adultes et masques enfants). Chaque commune avait déterminé un nombre de masques à commander pour sa population. La commune de Saint-Rivoal avait commandé 300 masques adultes et 30 masques enfants. Le prix des masques était le suivant : 3,534 € Le masque adulte et 3,67€

pour le masque enfant. L'acquisition de ces masques tissu bénéficie d'une aide de l'Etat à hauteur de 1€ par masque. Le conseil communautaire a décidé de refacturer aux communes le coût du reste à charge des masques (prix de revient moins l'aide de l'Etat), soit 2,534 € pour un masque adulte et 2,67 € pour un masque enfant. Le coût total pour la commune est de 840,30 €.

La commune de Saint-Rivoal a également reçu des masques chirurgicaux de la part de la Préfecture du Finistère, qui sont gratuits.

Le nouveau conseil municipal a effectué une distribution gratuite de 2 masques pour tous ses habitants : 1 masque lavable et 1 masque chirurgical de type 2. Nous conservons, à la mairie, des masques chirurgicaux que nous souhaitons réserver aux personnes fragiles ou vulnérables. Si vous êtes dans ce cas et que vous avez besoin de masques supplémentaires, vous pouvez contacter la mairie qui vous en fournira.



DESHERBAGE du cimetière

Pendant le confinement, les petites herbes ont fait leur apparition dans le cimetière communal. Le conseil municipal a donc organisé un chantier de désherbage mécanique du cimetière le 6 juin, dans la matinée.

Une trentaine de personnes ont répondu à l'appel de la municipalité. Les volontaires étaient nombreux et toutes les générations étaient représentées, les enfants étant aussi motivés et enthousiastes que leurs aînés. Chaque bénévole avait apporté ses outils, son huile de coude et sa bonne humeur. Le temps étant lui aussi au rendez-vous, l'ambiance était joyeuse. En un peu plus d'une heure, l'ensemble du cimetière a été désherbé. Cette matinée de travail s'est clôturée de manière conviviale autour d'un pot. C'était aussi l'occasion de se revoir après cette période de confinement.

Les herbes continuant de pousser sous ce climat chaud et humide, il vous est proposé de renouveler l'expérience le samedi 25 juillet, à 10h. Vous pouvez apporter vos outils (binette, râteau, brouette, seau, etc.). A la fin du chantier, nous vous offrirons un pot de l'amitié.

GÎTE communal

Le gîte municipal est de nouveau ouvert. La fréquentation du gîte étant plus élevée en saison estivale, il nous a semblé important de bien étudier son mode de fonctionnement afin de préparer au mieux l'arrivée des futurs utilisateurs.

C'est pourquoi le conseil municipal a organisé des réunions de travail sur le fonctionnement du gîte municipal, avec la collaboration des agents municipaux et de Jacqueline Bronnec, ancienne élue municipale en charge du gîte. Ces réunions ont permis de soulever quelques problèmes et d'échanger sur les difficultés rencontrées par les gestionnaires du gîte (exemples : absence d'agenda commun, pas de contrat systématique ni de caution, modification du nombre d'usagers au dernier moment, temps important passé à préparer et à nettoyer le gîte, peu de promotion du gîte (internet), etc).

Des pistes d'amélioration ont été proposées. Un protocole sanitaire a également dû être mis en place. Des scénarii d'organisation de gestion du gîte, à court et moyen termes, ont

été proposés : personnel, temps de travail, recrutements éventuels.

Suite à ces réunions, Karine Vaillant, adjointe et Gwendoline Pinchault ont réalisé un bilan du fonctionnement des années précédentes : bilan des réservations (quantités, types, périodes de l'année, etc.) et bilan du temps de travail (périodes, durées, etc.).

Un planning a été réalisé afin de définir les besoins en personnel, en fonction des réservations. Madame Joëlle L'official, ancienne cantinière des écoles de Commana, est embauchée comme vacataire, afin d'effectuer quelques heures par mois pour pallier au manque de personnel.

Réouverture de L'ÉCOLE

Notre école a été réouverte, après une concertation et un travail préparatoire avec les enseignants, parents et services municipaux.

Malgré les difficultés pour accueillir les enfants dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict, une volonté commune s'est dessinée pour que les petits habitants de Saint-Rivoal puissent revenir en classe, le 11 mai.

Ces contraintes sanitaires nous ont amené à mobiliser des moyens humains et matériels plus importants (désinfection, nouveaux agencements des classes, marquage au sol afin de respecter les distances...). Nous avons également rencontré l'ensemble des salariés communaux et nous les remercions pour ce travail supplémentaire lié aux consignes sanitaires.



QUALITÉ de l'eau potable

Au cours du mois de juin, une analyse d'eau a révélé une pollution d'origine organique dans l'eau provenant du captage de Bodenna. Nous avons recherché les causes de ce dysfonctionnement.

Au niveau du captage, la pompe à chlore, qui diffuse régulièrement du chlore dans l'eau afin de désinfecter les éventuelles traces de pollution, ne fonctionnait plus. En effet, l'analyse a montré qu'il n'y avait plus du tout de chlore dans l'eau.

En amont du captage, nous avons découvert un plan d'eau qui abrite notamment des ragondins. La présence de ces derniers n'est pas souhaitable à proximité du captage. C'est pourquoi il a été décidé d'organiser le piégeage de ces ragondins (voir article ci-après). Afin d'éviter tout risque de maladie (ex : gastro) chez les habitants, nous avons versé une grande quantité de chlore dans l'eau de ce captage afin de réaliser un « choc chlore », permettant de désinfecter l'eau. C'est pourquoi les habitants qui sont desservis par ce captage ont eu une eau très chlorée, avec un goût de piscine. Cette sensation a disparu en 1 jour ou 2, lorsque le chlore a été davantage dissout dans l'eau. Nous avons prévenu la cantinière de l'école et les restaurateurs (Auberge du Menez et Ty Reuz) qu'ils pouvaient prendre de l'eau à un robinet où l'eau est issue du captage de Kergombou, non impactée par ce problème. Un technicien de « Eau du Ponant » est venu pour réparer la pompe à chlore et la situation est rentrée dans l'ordre. Nous sommes désolés pour ce désagrément. A l'avenir, si un problème de pollution de ce type est à nouveau constaté, nous ne mettrons pas autant de chlore dans l'eau en une seule fois. Celui-ci sera déversé de manière régulière afin d'éviter cette sensation d'odeur chlorée.

Marquage des réseaux D'EAU

La législation oblige les communes à transférer leur compétence sur le domaine de « l'eau et de l'assainissement » aux communautés de communes, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026. Afin de préparer ce transfert, Monts d'Arrée Communauté a commandé à un prestataire une étude patrimoniale des réseaux d'eau existants sur tout le territoire de la communauté de communes.

Dans le cadre de cette étude, les communes bénéficient d'un levé topographique des réseaux « eaux Usées, eaux Pluviales et eau potable » financé par la communauté de communes et subventionné par le département et l'Agence de l'eau.

Ces levés topographiques vont permettre de bénéficier de plans fiables, précis, avec une bonne géolocalisation. Ils pourront être utilisés lors des demandes de renseignements par les entreprises de travaux et ils permettent de mettre en mémoire les tracés des réseaux.

Les levés topographiques s'effectuent avec la méthode suivante : l'ensemble des communes doivent au préalable réaliser des marquages au sol pour repérer les différents éléments des réseaux (vannes, boîtes de branchements, tampons, caniveaux, bouches à clés, etc.). Ensuite, une voiture radar passe dans la commune pour repérer tous ces éléments préalablement marqués. Les levés

topographiques doivent être achevés d'ici la fin de l'été.



C'est pourquoi Dominique Ducassé, agent technique municipal, a tracé au sol avec un gabarit de marquage. Afin de pouvoir repérer plus facilement tous les éléments, dont certains sont désormais cachés par la végétation, il a parfois bénéficié de l'aide d'Yves-Claude Guillou, ancien maire et de Jean-Michel Guillo, ancien agent technique, qui connaissent bien les réseaux. Nous les remercions pour leurs contributions.

Piégeage de RAGONDINS

La présence de ragondins a été constaté sur un plan d'eau en amont du captage de Bodenna.

La commune s'est renseignée auprès de l'EPAGA (Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Aulne) qui nous a conseillé de contacter la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Finistère).

Ils nous ont précisé que « les ragondins et les rats musqués ont un impact important sur nos écosystèmes, sur les productions végétales ainsi que les ouvrages hydrauliques et la santé publique. Ils sont classés nuisibles par arrêté interministériel. La lutte contre ces rongeurs est obligatoire au titre de la protection des végétaux. Dans ce cadre réglementaire, la FDGDON FINISTÈRE est l'organisme habilité pour la surveillance de l'évolution des populations de rongeurs aquatiques nuisibles, ainsi que la conduite de campagnes de lutte adaptées. Le ragondin est une espèce exotique envahissante de groupe 1 (arrêté ministériel 8/07/2013) : ces espèces peuvent être piégées en tout lieu, détruites au tir ou déterrées avec ou sans chien toute l'année. Pour le Finistère, c'est une espèce déclarée de lutte obligatoire par arrêté préfectoral n°2003-0737 du 16/06/2003. La FDGDON 29 organise la lutte collective par piégeage sur le département depuis 1999. Le piégeage sélectif au moyen de cages pièges est réalisé par environ 300 piégeurs bénévoles agissant dans le cadre d'une mission d'intérêt public. »

Sylvain Le Treust, conseiller municipal, a donc récupéré 8 pièges auprès de la FDGDON. Chaque piègeur doit demander à la mairie une autorisation de piégeage qui est affichée en mairie. Quelques piègeurs volontaires se sont déjà déclarés. Cette activité est contraignante car il faut relever les pièges une fois par jour, ce qui correspond à un travail d'environ 1h par jour. 11 ragondins ont déjà été capturés. Nous recherchons d'autres piègeurs afin de pouvoir effectuer un roulement pour les bénévoles. C'est pourquoi si vous êtes volontaire pour nous aider, n'hésitez pas, vous pouvez venir vous déclarer en mairie.



Remise en service des points ACCÈS POMPIERS

A l'entrée de la période estivale, la remise en service des points d'eau pompiers a été réalisée fin juin.

Ces accès se situent : d'une part sur le ruisseau de Bodenna et d'autre part sur le ruisseau de Gwaremi. L'intérêt de ces points d'eau est de permettre des interventions plus rapides en cas d'incendies en réalisant des petits « réservoirs » d'eau de proximité, constitués de planches. Les planches placées dans le lit des cours d'eau seront retirées à la fin de la période estivale afin de permettre la libre circulation des poissons (remontées des truites vers les zones de ponte).



Avant la pose des planches, Laurent Ranou et Dominique Ducassé ont dû débiter un arbre.



Une fois les planches posées, l'eau monte en amont du barrage, ce qui permet de créer une réserve d'eau, utile pour les pompiers.

Dégradation du chemin du COMTE

Le chemin du comte est une voie qui marquait la limite entre les comtés de Léon et de Cornouaille. Ce chemin a donc une valeur historique et il est également classé au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Il a récemment été dégradé à plusieurs endroits différents sur la commune, suite à l'intervention de machines agricoles ou forestières. A un endroit, le talus qui bordait ce chemin a été arasé par un exploitant agricole et la voie a été dégradée. Nous avons adressé un courrier au PNRA (Parc naturel régional d'Armorique) en faisant valoir la dégradation du milieu (les flancs du sentier et l'assiette du chemin), la perte de continuité du sentier (qui a des conséquences sur les continuités écologiques et la randonnée) et la perte du caractère patrimonial et historique du sentier. Nous demandons que la dégradation soit prise en compte et que le chemin soit restauré.

A un autre endroit, le chemin du comte est devenu impraticable suite au passage des engins forestiers. Afin de remettre en état le sentier, l'exploitant forestier va l'aplanir avec une pelleuse pour qu'il soit praticable. Etant donné qu'il leur reste encore des coupes à faire, l'exploitant forestier a promis de refaire le chemin à l'issue du chantier, en septembre.

TRAVAUX en cours

Nous avons demandé des devis pour réparer le mur de l'ancien presbytère qui s'est effondré et pour refaire le faitage de l'église qui prend l'eau. Nous avons également programmé des travaux de voirie, sur la route de Gwaremi : réalisation de fossés permettant de stocker l'eau de pluie et d'éviter l'écoulement chez les particuliers.

INITIATION à l'anglais pour la rentrée 2020/2021

Catherine Sylvain, adjointe, notamment en charge de la vie scolaire, a échangé avec la directrice de l'école, Hélène Guivarc'h autour du projet pédagogique de l'école pour la rentrée 2020-2021.

De nombreux sujets ont été abordés : stock de matériel pour la création artistique, canaux et procédures d'achats, etc.

Catherine, ancienne professeur d'anglais, a proposé d'intervenir bénévolement, chaque semaine, pour l'initiation à l'anglais par groupe de 15 élèves, en co-animation pédagogique. L'objectif est d'aboutir à la réalisation d'un livre bilingue anglais-breton conçu par les élèves. Des parents bénévoles pourront s'impliquer s'ils le désirent, notamment les parents anglophones.

Aménagement de la cour derrière l'école

CHANTIER PARTICIPATIF

En concertation avec les enseignants, nous avons réfléchi à l'aménagement de l'espace situé derrière l'école. Nous souhaitons y installer un petit jardin pour les élèves.

Ce jardin comprendra une petite serre, des « jardinières », un composteur, etc. L'ancien jeu pour enfants qui était auparavant sous le préau y sera également installé.

Laurent Rannou, adjoint en charge notamment des bâtiments et des espaces publics a conçu un plan d'aménagement.

Nous proposons aux personnes qui le souhaitent de participer à ce chantier. Il est programmé le samedi 8 août à 9h30, rendez-vous devant la mairie. Vous pouvez apporter vos propres outils : brouettes, pelles, niveaux de chantier, truelles, caisses à outils etc.



Plusieurs travaux seront à réaliser :

- Montage de la serre tunnel.
- Reprise des maçonneries (certaines pierres sont à refixer) et prolongement du mur en pierres.
- Fixation, sur les murs de pierres, de poteaux de soutien pour la pose de bardage et de câbles
- Mise en place de la «jardinière» dont le châssis sera réalisé en bois, et déplacement du composteur.
- Remplacement du sable du bac à sable qui sera transféré sous la structure jeux de l'ancien préau, afin d'aplanir le sol.
- Reprise des nez de marche de l'escalier.

Pose d'une armoire pour la FIBRE OPTIQUE



Une armoire pour la fibre optique va être posée le long de la route départementale D30, à proximité de l'atelier technique.

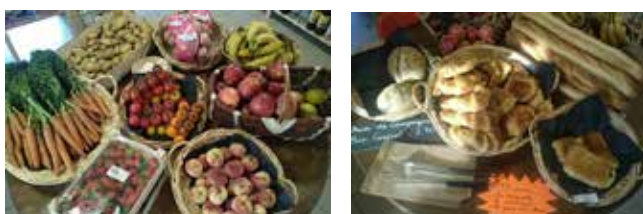
TY REUZ

Les horaires de Ty Reuz valables jusqu'au 1^{er} octobre

- Lundi et mercredi fermé
- Mardi, jeudi, vendredi, samedi 10h-19h
- Dimanche 9h-12h, avec possibilité de petit déjeuner, pain au chocolat, croissant...

Ty Reuz sera fermé du 24 au 29 juillet inclus.

Comme tous les mardis : arrivage de fruits et légumes de saison en conventionnelle et bio.



Les formules plat + dessert + café, toujours à 10€ par personne (hors boissons) vous régaleront toujours autant.

Des repas de groupes sont possibles, voir modalités avec moi directement. L'apéro livre s'est réuni l'autre jour, ils se sont régelés.

Pour les nouveautés vous retrouverez :

- les produits de M. Omnes repreneur de Jean Tromeur, Tripes de Brasparts, andouille de viande...
- les produits charcutiers de Mme Morvan de Quimerch sont à la boutique : pâté de campagne au whisky, rillettes pur porc, jambon blanc, chipolatas...
- des fromages de France de petits producteurs sont également disponibles à l'épicerie !!!

BRO AN ARE

Petra zo nevez ?

Bro An Are prend ses quartiers d'été : ouverture 7 jours / 7 du 1^{er} Juillet au 31 Août (10h30-13h et 14h-19h).

Le jardin, entretenu par l'Ecomusée des Monts d'Arrées, accueille les habitants de St Rivoal et les visiteurs pour une pause agréable.



De nouveaux adhérents et produits nous ont rejoints depuis peu :

- La farine bio Mam'Gozh d'Emmanuel Perron, ferme-meunerie de Plonévez-du-Faou,
- Le miel de Frédéric Hallet de Berrien,
- Les articles de couture de Cécile Heslouin, réalisés en tissu neuf ou de récupération mais toujours 100% coton (portemonnaie, trousse de toilette, blagues à tabac, sacs à «tarte», lingettes lavables, sacs bandoulière...),
- Les petits fruits bio d'Adèle sont arrivés pour la saison : fraises, cassis et framboises récoltés à St Cadou,
- La limonaderie artisanale Dour an Douez de la Feuillée propose de la limonade et du cola en 33 cl.



Le Marché sur l'Eau, le lundi de Pâques, a bien sûr été annulé. Nous organisons actuellement le marché Champ du Monde, marché d'été qui aura lieu à St Rivoal le dimanche 9 Août sauf en cas d'interdiction sanitaire.

Au plaisir de vous rencontrer à l'épicerie ou sur le marché !
Gant ar blijadur d'en ho kwelet en ispisiri, pe war ar marc'had !

RADIO RIBIN

Une Web-radio pour les Monts d'Arrée

Comment améliorer la circulation de l'information dans les Monts d'Arrée ? C'est une des questions qui a été la plus exprimée lors d'une réunion publique à Huelgoat organisée au CAL par le collectif « Tud ar menez » en février 2019, suite au départ de la commune de Locmaria-Berrien vers une autre communauté de communes.

« Une radio locale, une web-radio, ça manque par ici », c'est ce que se sont dit deux personnes en fin de réunion alors que les discussions allaient encore bon train près du bar en fin de réunion. En effet, des constats avaient été faits en cours de réunion : les habitants ignorent parfois ce qui se passe dans la commune voisine, certains ont le sentiment de n'être jamais entendus (on était alors en période « gilets jaunes »), à contrario des élus se désolent d'avoir des difficultés à faire connaître leur action pour la collectivité. La presse locale fait son travail mais tout le monde n'est pas abonné au journal, la radio et la télé parlent de ce qui se passe ailleurs mais pas chez nous. Et pour finir, une partie des Monts d'Arrée capte très mal ou pas du tout les radios locales telles que Radio Kreiz-Breizh, Arvorig FM, Radio Kerne et d'autres.

Une radio ? Oui mais comment faire ?

L'idée circule et quelques rencontres ont lieu à La Feuillée, Berrien ou Brasparts. Monts-d'Arrée-communauté suit l'affaire, un animateur des Rendez-vous des Monts d'Arrée s'y intéresse aussi.

Certaines questions techniques trouvent des réponses du côté de Brest avec l'association Infini, hébergeur associatif de sites Internet.

En fin d'année le projet est suffisamment avancé pour créer une association : Radio Ribin-Mouezh an Are paraît au Journal officiel le 29 novembre 2019.

Le texte de la déclaration est le suivant : « *L'objet de cette association est de mettre en place et d'animer un webmedia (radio-vidéo-écrit) participatif (bilingue, voire multilingue) dont le but est d'informer les habitants du territoire des Monts d'Arrée, de leur donner la parole, de contribuer à la vie culturelle et à l'animation du pays et de favoriser les échanges numériques.* »

Le travail de publication commence. Le site se construit progressivement. Les membres de l'association réservent une demi-journée par mois pour discuter des orientations et des techniques.

Les programmes sont accessibles au moteurs de recherche depuis avril 2020 sur le site <https://ribin.radiomenezare.infini.fr> et un nombre appréciable de visiteurs se connecte déjà. Début juillet, 119 articles avaient été publiés.

Une lettre est préparée pour les mairies du territoire (communes de Monts d'Arrée Communauté et autres communes proches).

« Notre but est d'amener les individus comme les associations du territoire à s'intéresser au projet, à participer aux programmes, à proposer les leurs et à en améliorer progressivement la qualité.

Le projet vise également à répondre à certains besoins des ha-



bitants du territoire (informations légales et pratiques, annonces de particuliers, covoiturage, actualité du territoire, animation culturelle, emploi, expression de points de vue, projets...).

Radio Ribin est une WEBRADIO (écoutable partout sur Internet). C'est également un WEBMEDIA, qui associe radio, photo, vidéo et écrit. Dans l'espoir, à moyen terme, de pouvoir émettre en direct. Radio Ribin organisera aussi des événements impliquant la population. »

L'idée est de demander à chaque commune d'aider l'association à mettre à la disposition des volontaires un appareil d'enregistrement sonore. Cet appareil, disponible en mairie, pourrait être prêté pour quelques jours aux adhérents de l'association pour enregistrer des personnes, des ambiances lors d'événements particuliers, ou s'enregistrer tout simplement soi-même en train de lire à voix haute des passages de livres ou commenter un morceau de musique jugé intéressant.

Certaines communes sont déjà bien représentées mais Radio Ribin espère que toutes les communes auront bientôt un correspondant. Ce correspondant pourra enregistrer lui-même des sujets, l'association lui montrera comment les mettre en ligne. Plus modestement ces personnes peuvent aussi juste signaler au site des événements qui pourraient être enregistrés.

L'expérience semble bien lancée mais le bénévolat a ses limites. L'association envisage déjà d'y associer un permanent dans un contexte d'emploi aidé (service civique par exemple). Mais ceci est une autre étape qui nécessitera des recherches de financement. Si ce n'est pour aujourd'hui, ce sera pour demain.

Hervé Quéré

AMICALE laïque

Cette année, comme beaucoup d'autres évènements, l'Amicale Laïque de St Rivoal a renoncé à son fest-noz annuel. Les finances de l'association ne sont heureusement pas menacées. L'habituelle pièce de théâtre de la fin d'année n'a pas non plus pu avoir lieu mais un petit goûter festif a permis de dire au revoir aux grands qui partent de l'école cette année pour aller en sixième !

Quelques parents avaient tenu à partager entre eux leurs ressentis et ceux de leur enfants à travers cette rentrée particulière en plein mois de mai. Les échanges avec les enseignants et la mairie étaient également nécessaires et ont permis d'organiser les consignes à l'école de manière assez heureuse et ont permis de répondre aux questions qui sont posées au fur et à mesure. Des

réunions qui promettent de continuer permettant sûrement une belle dynamique pour les projets autour de l'école notamment en ce qui concerne le jardin et les liens avec la cuisine de celle-ci. On s'en réjouit et on en profite pour remercier Karine, Hélène, Olier, Liliane et Sandrine ainsi que l'équipe municipale pour cette envie de mise en relation des acteurs de l'école.

L'assemblée générale de l'Amicale s'est tenue au mois de juin au lieu de janvier habituellement.

Rendez-vous en septembre pour le kig ha farz

Les parents se sentent motivés d'entamer l'organisation du kig ha farz qui aura lieu, sauf injonction contraire, le dimanche 20

septembre après le pardon de notre commune. Donc à midi, comme d'habitude, venez déguster notre repas traditionnel fait par les parents avec les produits du terroir. Pour ceux et celles qui veulent emporter leur plat n'oubliez pas, si possible, vos casseroles ou boîtes à couvercle. La journée se poursuivra en musique avec les habituelles animations au hangar de la salle de fête.

Sinon l'association cherche toujours à proposer des activités diverses aux enfants de l'école, en suivant les propositions des enseignants : activités d'extérieur, de jardinage, de découverte de la faune et la flore ou des arts, musique, danse...

LEUR AR C'HORNEG

Du confinement, l'association a connu une année 2020 très calme.

Nous envisageons une assemblée générale samedi 24 octobre si c'est possible.

Par ailleurs nous avons publié 31 bulletins de liaison sur Saint Rivoal, ses villages, au travers de témoignages locaux. En 2021, pour les 30 ans de l'association, il est envisagé la sortie d'un ouvrage sur Saint-Rivoal pouvant regrouper diverses informations déjà parues. Le bénéfice de la vente pourrait être consacré au patrimoine local. Toute contribution serait bienvenue.

Pour nous contacter :

Association Leur Ar C'horneg
Mairie - 29190 SAINT RIVOAL
ou par mail (au président)
joseph.pichon@wanadoo.fr



Rendez-vous de novembre 2019 durant lequel l'île de Pâques avait été présentée

KROAZ HENT

Les activités de l'association Kroazhent, yoga, kan ha diskan, théâtre et apéros-livres, interrompues durant la pandémie reprendront en septembre prochain.

THÉÂTRE. La belle équipe, troupe de théâtre de Saint Rivoal a donné à Saint Rivoal la première représentation de sa création: «Dans la joie et dans la bonne humeur» le dimanche 8 mars 2020 devant un public de 46 personnes. Une autre représentation est prévue à Botmeur le samedi 24 octobre prochain. Pour l'année 2021, la troupe recherche des personnes intéressées pour faire du théâtre. S'adresser à Denise Thouement : 02 98 81 43 90

L'association kroazhent invitera le dimanche 8 Novembre prochain à 16h Saskia Hellmund. Saskia a grandi en ex- RDA, est arrivée à l'âge de 15 ans en France avec sa famille. C'est cette histoire qu'elle viendra raconter dans un spectacle théâtral, seule sur scène le 8 novembre 2020.

L'ATELIER KAN HA DISKAN. Un stage de kan ha diskan a eu lieu à Saint Cadou le 13 juin 2020. Un autre est prévu le 11 juillet (à St Kadou, terroir gavotte) et le 22 août (à Trémargat, terroir plinn), puis d'autres seront proposés en septembre en plus de l'activité à l'année, dirigée par Ronan Gueblez.

Contact : Nelly Poyet, 06 32 61 62 47
nelly.poyet@sfr.fr

YOGA. Reprise des séances de yoga en septembre à la salle des fêtes le lundi de 19h à 20h15. Séances animées par Evelyne Talbourdet.

Contact : Clarys Bourbon

APÉROS LIVRES. Reprise des apéro-livres depuis juin. Prochaines séances à partir de septembre, un vendredi/mois à l'épicerie Ty Reuz à Saint Rivoal.

Contact : Denise Thouement

L'association accueillera sans doute une nouvelle activité, toujours à partir de septembre, de la danse, pour enfants ou/et adultes !

Si intéressé-es contact : Adrien De Visscher, 0782188098.

BIBLIOTHÈQUE

Flap ha lenn

La bibliothèque a ouvert de nouveau ses portes le 6 juin, suite au déconfinement.

Les conditions d'accueil ont été modifiées, pour vous accueillir dans les meilleures conditions :

- **Horaires d'ouverture** : jusqu'au 31 août 2020, la bibliothèque est ouverte uniquement le samedi, de 10h30 à 12h30.
- **A votre arrivée** : vous êtes invités à déposer vos livres en retour dans les caisses disposées dans le couloir d'entrée (nous attendrons une semaine avant de les remettre en rayon) et à vous laver les mains dans les toilettes.
- **A l'intérieur de la bibliothèque** : le port du masque est fortement conseillé (des masques sont à votre disposition si besoin). L'accès est limité à deux personnes ou deux familles, en plus du ou des bénévoles.
- **Les prêts** : vous pouvez emprunter 6 livres et 3 CD.
- **Sortie** : elle s'effectue par la porte de secours au fond de la bibliothèque.

Les animations : elles reprendront en septembre. Nous vous tiendrons bien sûr informés de la nouvelle programmation.



Du nouveau dans l'équipe !

La période de confinement n'a pas freiné l'enthousiasme de nos deux nouvelles bénévoles. Nous avons le plaisir d'accueillir dans l'équipe de Flap ha Lenn : Agathe Lefranc et Danièle Rannou. Merci à elles pour leur investissement !

JUILLET

Samedi 25 juillet - 10h

Chantier participatif pour le désherbage du cimetière

Apportez vos outils (binette, râteau, brouette, seau, etc.). A la fin du chantier : pot de l'amitié.

AOÛT

Samedi 8 août - 9h30

Chantier participatif pour l'aménagement de la cour derrière l'école

Rendez-vous devant la mairie. Voir détails p. 11

Dimanche 9 août

Marché champ du monde

Organisé par Bro an Are à la Maison Cornec

SEPTEMBRE

Judi 3 septembre - 20h

Réunion Commission B

à la salle des fêtes

Mercredi 9 septembre - 20h

Réunion Commission E

à la salle des fêtes

Judi 17 septembre - 20h

Réunion Commission A

à la salle des fêtes

Dimanche 20 septembre

Kig ha farz

Organisé par l'Amicale Laïque. Dès midi à la salle des fêtes. Concours du meilleur far de l'Ouest. Musique et animations dans l'après-midi.

Judi 24 septembre - 20h

Réunion Commission D

à la salle des fêtes

Vendredi 25 septembre - 20h30

Cinéclub Le P'tit Seize

Themroc, un film de Claude Faraldo avec Michel Piccoli et Béatrice Romand.

Mercredi 30 septembre - 20h

Réunion Commission F

à la salle des fêtes

OCTOBRE

Judi 8 octobre - 20h

Réunion Commission G

à la salle des fêtes

Judi 15 octobre - 20h

Réunion Commission C

à la salle des fêtes

Mardi 20 octobre - 20h

Réunion Commission H

à la salle des fêtes

Samedi 24 octobre

Assemblée générale association Leur ar c'horneg

NOVEMBRE

8 novembre - 16h

Spectacle «La fille qui venait d'un pays disparu»

L'association kroazhent invite Saskia Hellmund. Saskia a grandi en ex- RDA, est arrivée à l'âge de 15 ans en France avec sa famille. C'est cette histoire qu'elle viendra raconter dans un spectacle théâtral, seule sur scène.



Spectacle de Saskia Hellmund
Photo Alain Le Bourdonnec

INFOS PRATIQUES

DECHETERIE DE PLEYBEN : HORAIRES D'OUVERTURE

lundi, mardi et vendredi : fermée le matin, ouverte de 14h à 18h

mercredi : fermée toute la journée

jeudi : ouverte de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

samedi : ouverte de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Fermée dimanche et jours fériés

MAIRIE :

Tél : 02 98 81 40 54

mairie-st-rivoal@orange.fr

http://mairie-st-rivoal.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi : 10h-12h et 14h-17h

Mardi et jeudi : 14h-17h

Actuellement, la mairie est fermée au public le mardi et le jeudi matin

BIBLIOTHÈQUE :

Horaires d'ouverture jusqu'au 31 août :

Samedi : 10h30-12h30

KELOÙ AN TI KËR

Directeur de publication :

Mickaël Toullec

Rédaction : Mickaël Toullec, Laurent Rannou, Michel Cluytens, Hervé Quéré, associations, artisans et commerçants, partenaires

Mise en page : Katell Guillou

Photos : Mickaël Toullec, Michel Le Signor, Sylvain Le Treust, Hervé Quéré, Bro an Are, Laura Hemmerlé, Leur ar c'horneg, Pixabay

Illustration couverture : Patrick Hervé